



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 18 février 2025

Rapport 1.1 de l'exécutif régional : Orientations budgétaires pour 2025

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

Au-delà du contenu, la forme du travail de la commission est à saluer comme une évolution et une promesse méthodologique même si cela reste perfectible, mais j'y reviendrai.

Nous tenons à rappeler que nous sommes bien dans un contexte marqué par une austérité drastique imposée nationalement aux collectivités territoriales qui obèrent de vrais projets de développement et de réponses aux besoins des bourguignons et francs-comtois

Sans reprendre exhaustivement tous les items de ces orientations budgétaires, quelques points sont à souligner :

- Le faible niveau d'économies de fonctionnement présenté (10M€ en 2025, 20M€ en 2026) et peu lisible à ce stade des OB,
- la dégradation assumée des ratios financiers et de gestion,
- les reculs sur le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les lycées sont dans le cœur des économies de ce PPI, en recul de 87M€ sur un PPI initial dont le montant était lui-même déjà reconnu comme insuffisant face au mur des besoins. C'est peu de dire que nous avons de grandes craintes sur le futur de certains établissements uniquement sur ce seul aspect des finances. La commission Formation Recherche, dans le cadre de son auto saisine, fait le choix du prisme des besoins de formation dans les territoires et il serait bon que les besoins exprimés trouvent des réponses cohérentes et soient l'objectif et non la variable d'ajustement. Toujours sur les lycées, la concentration des moyens sur les institutions publiques doit être une priorité réaffirmée. L'enseignement privé recevant par ailleurs ce que la loi prévoit, le redire n'est pas superfétatoire mais au contraire pédagogique comme l'ensemble de nos avis quand ils reprennent des préconisations antérieures.

Le ferroviaire aussi prend, à travers ce PPI des destins divergents entre infrastructures et exploitation ferroviaires.

Ainsi le PPI est revu à la baisse de 83 M€ sur l'acquisition de matériel roulant voyageurs alors que l'on nous promet le développement du ferroviaire et que la planète a besoin de report modal. Besoin, là aussi, de mise en cohérence des objectifs et des moyens.



Sur les infrastructures c'est 50 M€ annoncés en plus mais dont on a du mal à saisir l'usage et la temporalité car la discussion entre Etat et Région est loin d'être aboutie mais le réseau de lignes de dessertes fines du territoire lui se dégrade.

Cette renégociation n'est que le fruit des différentes lois du ferroviaire (2014, 2018) puis de la LOM qui ont entériné, et leurs promoteurs avec, cette situation de sous financement et de transferts de compétence sans moyens adossés. La seule chose qui ait été décentralisée aux régions c'est le pouvoir de fermer des lignes faute de financement. Je sais et je n'accuse ici personne de vouloir le faire mais, à ne pas changer de paradigme, cela sera compliqué.

Cela m'amène au caractère intenable actuellement et encore plus à venir, de ne pas avoir de levier pour les régions sur leurs recettes. Hors celle assises sur les produits carbonés (fraction de TICPE et Carte Grise) dont la trajectoire est vouée à baisser, la seule marge restante est la participation des citoyens à travers les recettes des mobilités et la tarification de la restauration et de l'hébergement scolaire. Sujets à la fois hautement sensibles et n'évoluant pas dans les OB, l'augmentation des recettes mobilités ne prenant en compte que la hausse des trafics.

Un point de débat est la recette nouvelle proposée par le PLF 2025 et applicable à partir de 2026, à savoir la mise en place d'un Versement Mobilités à hauteur maximum de 0,15%. Celui-ci est non obligatoire, conditionné à des services nouveaux, 10% étant rétrocédés aux EPCI ayant la compétence mobilité. Tout reste à construire avec les partenaires, si ce choix est fait pour un montant estimé à 30M€.

Le CESER dans ses avis antérieurs avait appelé à un versement mobilités (une fraction dans la rédaction d'alors), la CGT porte un Versement Interstitiel (pour les territoires non soumis) à partir du premier salarié. Si la réaction des employeurs est audible et prévisible sur le principe, les arguments de peur sur la pérennité de l'emploi, ou de menace sur sa localisation le sont moins. 1500 € de contribution par tranche de 1M€ de salaire brut, cela ne peut remettre en cause ni l'emploi, ni les entreprises de ce seul fait, soyons sérieux. Si nous mettons en parallèle, les différents allègements de cotisations et de fiscalité ayant eu lieu depuis 2017, il y a de la marge.

Sur la thématique des recommandations du CESER, la proposition de « TVA Sociale » doit être retravaillée dans sa dénomination car celle-ci est connotée de la volonté politique existante d'un autre projet de financement du modèle social par l'impôt et non plus par les cotisations. De plus le contenu devra être travaillé sur les conséquences induites tant sur le pouvoir d'achat, que la réciprocité d'une telle mesure sur l'économie.

Nous sommes aussi opposés à la proposition sèche de retour de partenariats public-privé très coûteux pour les finances locales et qualifiés de « bombe à retardement » par le Sénat, la Cour des comptes étant aussi très critique. Tout mode de financement devant être jugé à l'aune du coût social, économique, sociétal, rendu à la collectivité.

Dans la logique de ces remarques la CGT s'abstiendra sur l'avis